



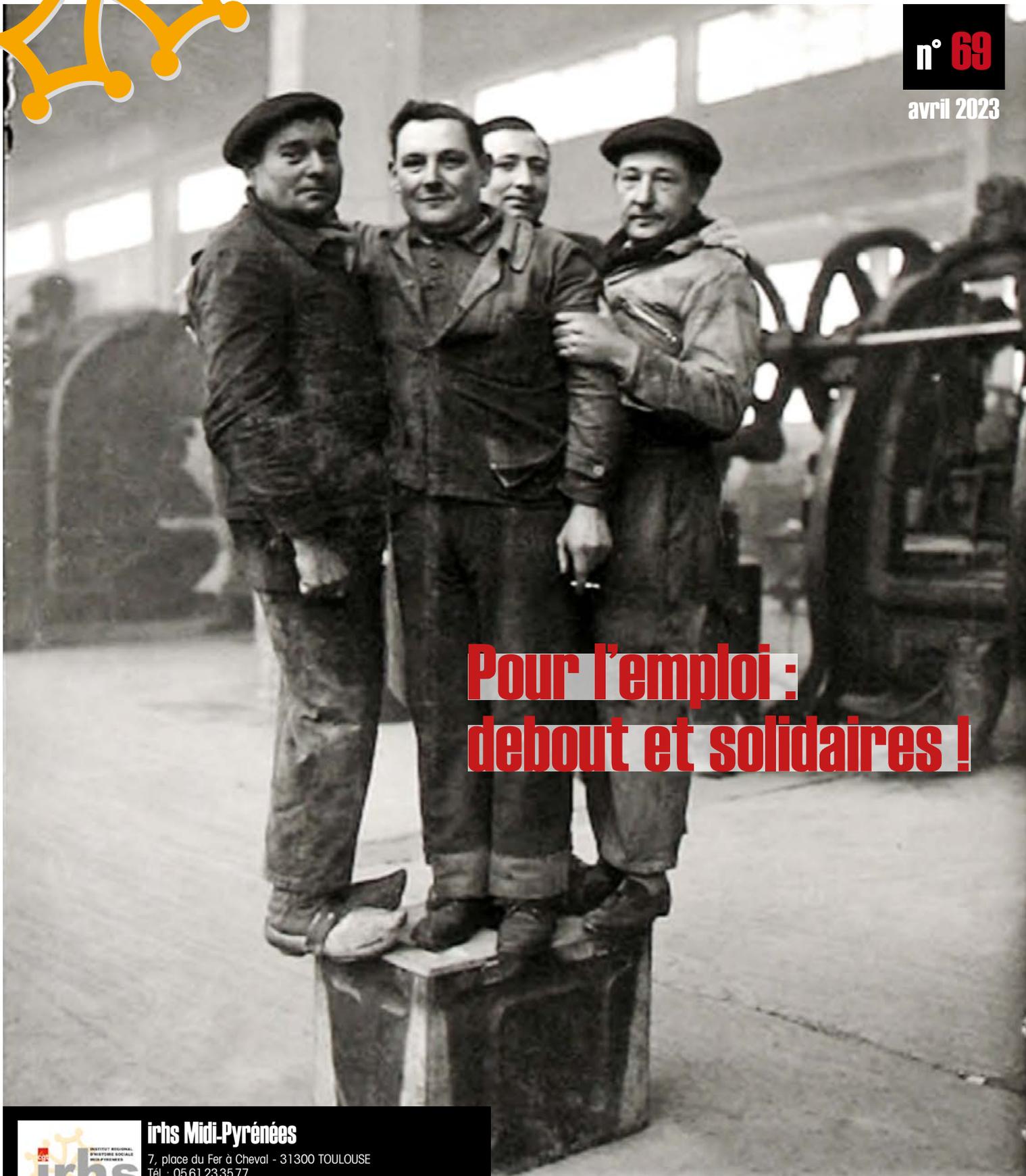
REPÈRES

d'histoire sociale en Midi-Pyrénées

Bulletin trimestriel de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale de Midi-Pyrénées

n° 69

avril 2023



**Pour l'emploi :
debout et solidaires !**



irhs Midi-Pyrénées

7, place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE

Tél. : 05 61 23 35 77

Email : irhs.mp@orange.fr - Web : irhs-midi-pyrenees.com

Directeur de publication : Alain Raynal

Conception, réalisation et impression : Comité Régional CGT Occitanie

Imprimerie Techni Print

Numéro CPPAP : 0424 G 93025

Prix : 5 €

Fabrique de containers à l'usine Saint-Eloi de la SNCASE à Toulouse
lors de la diversification des productions dans les années 40 à 46
(Lire pages 7 et 8). (Crédit photo : Aérothèque).

→ Sommaire

Édito page 3

ITHS 81

Itinéraire d'un syndicaliste : Roger Rouanet page 4

IDHS 31

Diversification dans l'industrie aéronautique page 7

IDHS 31

La CGT et la création de la MGTS, et Mutami page 9

Archives

Au sujet de la destruction d'un document page 12

Bulletin d'adhésion 2023

Institut Régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées

— Adhésion individuelle —

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Adresse mail :@.....

— Adhésion collective (Syndicats, Collectivités, Organisations...) —

Organisation
Adresse
Code postal Ville
Adresse mail :@.....

J'adhère à l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées et je m'abonne à la revue trimestrielle de l'Institut Régional (prix de l'abonnement compris dans la cotisation)

Individuel 27 € Soutien* 50 € (ou plus)
Collectif 55 € Soutien* 100 € (ou plus)

Je m'abonne seulement à la revue trimestrielle de l'Institut Régional : 15 €

Je m'abonne au cahiers de l'Institut National : 18 €
(à rajouter au tarif d'adhésion Individuel ou Collectif sans soutien ou à l'abonnement seul au bulletin trimestriel de l'Institut Régional)

Renvoyer ce bulletin à :
Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval • 31300 TOULOUSE
Accompagné du règlement (annuel) à l'ordre de :
IRHS-CGT Midi-Pyrénées



ipeca.fr

IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour le bien-être de la communauté de l'aéronautique et de l'aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, collective ou individuelle, en santé comme en prévoyance.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / GARANTIE DÉCÈS / SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour en savoir plus : 0 810 510 510 Service 0,05 € / appel + prix appel

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15
Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

IPECA
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

→ Après la note salée, une sale note

Zéro ! Une note qui fait très mal en période de baccalauréat avancé en mars. Zéro, parce que trop d'erreurs : Erreur de mépris envers les organisations syndicales qui se traduit par une crise sociale, accompagnée d'autres erreurs débouchant sur une crise politique puis démocratique. Enfin, une erreur stratégique, car contrairement à ce qu'il pensait, le 49.3 ne clôt pas le cycle de mobilisation. Au contraire, et il le renforce encore plus en prenant la parole, jetant de l'huile sur le feu au lieu d'utiliser l'eau pour l'éteindre. Comment le premier personnage de l'état, garant des institutions peut-il s'en affranchir à ce point, comment peut-il resté sourd à la colère de l'immense majorité du peuple, colère due non seulement au projet de réforme (inutile et injuste) des retraites, mais des salaires et pensions trop faibles, des hausses de prix importantes et injustifiables, d'un système de santé passé de « référence mondiale » à « ruines et désert », un enseignement qui s'appauvrit ou une formation professionnelle qui envoient la jeunesse dans la précarité permanente, sans parler des mesures insultantes comme le refus de réévaluer le SMIC, le repas à 1€ pour les étudiants ... alors que dans le même temps le ruissellement fonctionne à plein pour les milliardaires et actionnaires ; les raisons de la colère sont multiples. Les organisations syndicales ont alerté sur les risques que peut engendrer l'explosion de ces colères. La réponse du pouvoir est inacceptable : la répression policière et pénale.

Le responsable n'est pas cité, tout le monde le reconnaît ; encore faut-il garder en tête que sa méthode est un échec total mais la marionnette s'active ou se désactive avec les ficelles tenues par le grand capital.

La constitution de 1958 avait été taillée sur mesure pour un pouvoir présidentiel avec toutes les institutions à disposition. Tous les chefs d'état empreints de libéralisme, quel que soit l'étiquette politique, avec ou sans cohabitation, s'en sont accommodés. Le magicien de la finance nous fait un tour de force en mettant la France dans la situation de la IV^e république : instable, politiquement ingérable !

Le front syndical unitaire réussira-t-il à censurer le président et son gouvernement ? Le conflit retraite n'est pas terminé. L'après sera forcément dans autre état d'esprit : pour la CGT c'est clair, la crainte doit changer de camp, le syndicat se bat avec les salarié(e)s pour gagner.

Nous avons d'ores et déjà une certitude : ce premier trimestre 2023 sera un très beau chapitre de l'Histoire Sociale qui sera décortiqué, analysé dans les années à venir par les chercheurs, historiens... à condition que les documents syndicaux produits pendant ce conflit soient bien conservés, archivés.

Philippe Leclerc
président de l'IRHS Midi-Pyrénées

Journée de sensibilisation à l'archivage

24 MAI 2023. BOURSE DU TRAVAIL. TOULOUSE (voir page 14)

➔ Parcours d'un militant syndicaliste du Tarn

Roger Rouanet.

« Avant tout un homme de terrain »

Né en 1929 à Labastide-Rouairoux dans le Tarn, Roger Rouanet a été salarié dans l'industrie textile de 1946 à 1970 puis secrétaire de l'Union Départementale CGT du Tarn de 1970 à 1982. Il occupa également des responsabilités au sein de la Fédération CGT du Textile.

Le recueil des témoignages et des souvenirs des anciennes et anciens syndicalistes CGT reste une contribution indispensable pour le travail d'archives et la conservation de l'histoire sociale et syndicale.

Pour Roger Rouanet un poste de permanent syndical ne devait pas s'inscrire dans la durée, il s'était donné comme objectif une dizaine d'années à ce poste et a donc terminé sa carrière comme éboueur à Labastide-Rouairoux.

Quand on lui demande comment il est arrivé à la CGT, il répond sur un ton malicieux qu'il a été syndiqué à la CGT sans le savoir. Sa mère considérait que c'était un devoir de se syndiquer et quand elle a appris qu'il allait travailler dans l'usine où elle-même travaillait elle lui a donné la carte du syndicat.

Chez Roger l'hérédité est marquée. Il a exercé le métier de tisserand comme son père, son grand-père et son arrière grand-père. Son grand-père Joseph et son frère Jean avaient fondé en 1860, avant que les syndicats ne soient autorisés, une organisation de défense qui était en même temps une société de secours mutuel.

En 1946 il trouve son premier emploi à Labastide-Rouairoux dans l'entreprise Fernand Crouzet, puis en 1951 après son service militaire il intègre l'entreprise



Roger Rouanet lors du congrès de l'UD-CGT du Tarn en novembre 1975.

Photo ITHS Tarn

Brenac. Cette entreprise vend ses machines en 1955 et Roger suit les machines à Limoges où il travaille quelques mois en tant que contremaître. Revenu à Labastide-Rouairoux, il est embauché par l'entreprise Barthès en 1956.

En 1957 l'entreprise Barthès connaît des problèmes de productivité. Roger est alors élu représentant syndical, puis quelques mois plus tard en 1959 élu à la tête de l'organisation syndicale locale.

Plus de six semaines de grève chez Barthès

En mai 1960 les revendications de 12% d'augmentation de salaire et d'indemnité de panier n'étant pas satisfaites c'est le début d'une grève très importante. Comme dit Roger : « à l'époque on commençait une grève et on arrêtait

quand les revendications étaient satisfaites ».

Nous étions au début du gaullisme. Le premier ministre Michel Debré avait déclaré que les salaires ne devaient pas être augmentés de plus de 4% et le CNPF avait également donné des consignes dans ce sens. Cette grève qui a marqué la population a duré six semaines et demi. Des centaines de CRS occupaient la ville. Des soupes populaires étaient organisées pour nourrir les grévistes et leurs familles.

L'employeur avait négocié quelques reprises individuelles, mais ce ne fut qu'après obtention du retrait des CRS, que la reprise collective a lieu sans que rien ne soit obtenu. Cependant, l'employeur traumatisé n'a plus voulu revivre un événement de ce genre. Il a déclaré qu'il n'y aurait plus de grève dans son entreprise, si bien que cette grève a porté

ses fruits puisque les ouvriers ont eu satisfaction des revendications les années suivantes par la négociation.

Repéré par la Fédération CGT du textile Roger accède à la direction de cette Fédération qu'il représente en 1962 au sein de la Commission du 5e plan de développement économique et social dans laquelle il est le seul représentant des salariés. Dans cette commission l'orientation prise était l'organisation du déclin des industries vieillissantes comme le textile mais aussi la mine, la mégisserie... Ce rapport a été publié au Journal Officiel le 22 décembre 1964 signé du ministre des finances d'alors Giscard d'Estaing.

A cette période la ville de Labastide-Rouairoux comptait cinq entreprises de plus de 200 salariés. Ces entreprises ont toutes été fermées les unes après les autres sous le prétexte d'une mauvaise gestion ou par manque d'investissements. Roger s'est escrimé à expliquer que la cause était autre, et qu'il s'agissait en revanche d'une décision politique décidée au plus haut sommet de l'État. Personne ne le croyait parmi les élus, surtout ceux qui avaient confiance en De Gaulle.

C'est dans ce contexte que l'entreprise Barthès ferme en 1968, l'usine est alors occupée près de neuf mois du 3 octobre 1969 à juin 1970. Au terme de cette occupation, le liquidateur judiciaire vient voir Roger et lui dit qu'après avoir discuté avec le Préfet tous les ouvriers seront reclassés, sauf lui !

La colère devant cette injustice digérée et au terme d'un an de chômage, Roger était prêt à partir à Frontignan travailler dans une raffinerie, poste obtenu au prix du renoncement à ses engagements syndicaux et politiques. Mais quand il annonça son départ, les camarades de la CGT lui proposèrent le poste

de secrétaire de l'Union Départementale CGT.

Dix ans de lutte et de coopération pour la survie de Bourguet

C'est donc en tant que secrétaire de l'UD qu'il intervint contre la fermeture de l'entreprise de textile Bourguet à Labastide-Rouairoux. Dernière grosse entreprise de 250 salariés, fondée en 1780, et dirigée par un sénateur socialiste, administrateur de la banque de France.

La lutte dure une dizaine d'années, de repreneur en repreneur elle survit difficilement. En dernier recours faute de repreneur elle est transformée en Société coopérative SCOP. La SCOP passe un accord de coopération de production directement avec le gouvernement algérien, sans aide du gouvernement français, grâce à l'aide d'Hassen Mesbahi. Syndicaliste CGT au Saut du Tarn pendant la guerre d'Algérie, Hassen Mesbahi qui avait rejoint l'Algérie après l'indépendance était devenu secrétaire général de la willaya d'Alger. L'accord est basé sur l'échange : formation technique

des ouvriers algériens contre achat de couvertures à la SCOP.

Durant les premiers mois de fonctionnement la société connaît des difficultés techniques et financières. La production stagne à cause du préjudiciable arrêt prolongé des machines ; la faiblesse de la trésorerie ne permet pas la modernisation de l'équipement. Par la suite, pendant trois ans, la coopérative fonctionne bien mais la dégradation des relations entre les deux Etats réduit drastiquement le marché entraînant la fermeture de la SCOP.

Pendant l'occupation de l'usine, Fernand Gautrand, ancien cadre de l'entreprise Barthès puis de la SCOP, avait écrit un poème, un cri de douze strophes, dont deux extraits sont ci-après reproduits :

*Déjà sur le Marché unique de l'Europe
Marqués au fer brûlant, les moutons
sont tondus*

*Énarques, maquignons, tout un monde
interlope*

*Nous traitant comme porcs, ils nous
ont tous tondus.*

Le paysan devra abandonner sa terre



L'entrée de l'usine Bourguet à Labastide-Rouairoux lors d'une occupation par les salariés.

Photo ITHS Tarn



L'ouvrier sans emploi se passera de pain....

Des vautours apatrides avec leur cœur de pierre

Cœuvrant en leurs palais ont scellé ton destin....

En tant que secrétaire de l'UD CGT Roger considérait que son travail consistait avant tout à rester un homme de terrain, et le moins possible un homme de bureau. Il accompagnait les conflits : dix ans aux côtés des salariés de Bourguet à Labastide Rouairoux ; avec les mineurs de Carmaux, les délaieurs de Mazamet, les mégissiers à Graulhet, les salariés des salaisons de Lacaune, les conflits à Saint-Sulpice, à Gaillac...

Des épisodes marquants

De cette période Roger retient quelques faits marquants avec les mineurs, « *durs au combat* ». Au moment de la fermeture de la cokerie de Carmaux, fin 1981, la direction a importé du charbon polonais avec l'idée que la CGT accepterait ce

charbon extrait par des camarades de l'Est. Mais les mineurs, avec l'appui des cheminots décidèrent néanmoins de bloquer l'acheminement qui se faisait par voie de chemin de fer. La gare d'Albi-Madeleine étant occupée par les CRS, le déversement du charbon des wagons eu lieu avant Albi, à Tessonnières. Cela provoqua une réaction en chaîne : les cheminots se mirent en grève pour demander que les CRS soient évacués des gares.

Lors d'un autre conflit, les mineurs de zinc de Saint-Salvy-de-la-Balme descendirent à Castres avec d'énormes engins et bloquèrent un carrefour stratégique. Les mineurs étaient cagoulés afin de préserver leur anonymat, « *c'était une scène de guerre* ».

Puis Roger Rouanet relate encore quelques anecdotes insolites :

Graulhet étant la ville où la CGT avait le plus d'influence aux élections prud'homales mais le moins d'adhérents recensés. Roger s'y rendait souvent pour organiser des réunions. Un jour, comme dans un film américain, une voiture le dépasse en trombe et se met en travers de la route, et une autre se positionne derrière. Le syndicaliste est extrait de la voiture et menacé avec un fusil. Ce qui l'obligea ensuite à se rendre à Graulhet toujours accompagné.

A Lacaune, les patrons des salaisons menacèrent de lui faire la peau. Ne pouvant plus se rendre seul à des réunions, il était accompagné et hébergé la nuit par des camarades.

A Graulhet encore, dans une mégisserie occupée, les ouvriers avaient occulté les fenêtres. L'employeur, dont c'était la première occupation, ne supportant pas cette situation tira au fusil de chasse à travers une fenêtre à hauteur d'homme. Un drame avec mort d'homme aurait pu

se produire. Roger Rouanet décida alors de rencontrer l'archevêque d'Albi, devenu plus tard cardinal, qui lui dit ne pas être concerné par ce fait social. Le syndicaliste lui rappela qu'en tant qu'autorité morale il avait pour devoir de se prononcer sur ce fait et ce risque. L'archevêque fit alors savoir à toutes les églises de sa province ecclésiastique que le droit syndical devait être respecté.

Plus tard, l'archevêque lui demanda de faire connaître la politique sociale de la CGT devant une assemblée de plus de 150 prêtres. A la fin de son intervention, tous se levèrent et l'applaudirent longuement.

Dans cette période, cinq prêtres-ouvriers et trois religieuses au travail étaient syndiqués à la CGT et très actifs sur le terrain. Sœur Renée qui travaillait à l'Union Mutualiste Tarnaise demanda un jour à Roger d'être son témoin pour la prononciation de ses vœux religieux. Il accepta par amitié en précisant qu'il restait ce qu'il était : un militant syndical athée. Mais l'archevêque s'y opposa fermement. Sœur Renée répliqua alors à l'archevêque : « *cela se fera avec lui ou sinon cela ne se fera pas* » ! Et finalement Roger fut le témoin de ces vœux catholiques

Ainsi comme une variation de « *La Rose et le Réséda* » du poète Aragon :

*Fou qui songe à ses querelles
Au cœur du commun combat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas*

Récit recueilli par Christian Zullo



Photo ITHS Tarn

Roger Rouanet prenant la parole Place de la Mairie à Labastide-Rouairoux en 1969.

➔ Diversification industrielle

Quand l'aéronautique fabriquait des réfrigérateurs

Toulouse, berceau de l'aéronautique et du spatial, a traversé dans son histoire des phases de développement important, avec des entreprises nationales et des coopérations européennes, mais aussi des « trous d'air » qui ont amené à réfléchir à des diversifications parfois surprenantes pour maintenir le savoir-faire et l'emploi.

C'est à la sortie de la deuxième guerre mondiale que le ministre communiste Charles Tillon, ministre de l'Air puis de l'armement, reçoit le soutien du Général De Gaulle pour un programme ambitieux de production et de recherche dans l'aéronautique.

Les objectifs du ministre sont d'empêcher le déclin de l'industrie aéronautique pendant la période de démobilisation militaire, et de rendre à la France son rôle de concurrent dans le domaine de la technologie aéronautique, après avoir perdu cinq ans par rapport à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Pour réaliser ses objectifs, le ministre Charles Tillon profite des nationalisations de 1936 considérées profitables à l'aéronautique et de la bonne place de la nationalisation des industries clés dans le programme économique du Conseil National de la Résistance dans lequel la CGT avait joué un rôle important.

Il parvient ainsi jusqu'à juin 1946 à maintenir les effectifs à près de 90 000 salariés, en refusant les réductions de personnel dans l'armée de

l'Air, en commandant des productions d'avions français et allemands déjà anciens, et en encourageant les diversifications de productions dans les usines aéronautiques.

Au printemps 1946, sept salariés de l'industrie aéronautique sur huit occupent un poste dans le secteur nationalisé.

Cette diversification déjà engagée au début des années 40 pour faire face à l'arrêt du marché des avions s'était traduite par des projets utilisant les usines aéronautiques pour la production de réfrigérateurs, de containers, de motocyclettes, de moteurs gazogènes pour tracteurs et automobiles, de cuisines de campagne pour l'armée, de lits, de landaus et d'une multitude d'autres produits pour « conserver un potentiel industriel précieux, essentiel à notre défense nationale » selon la propre expression du ministre.

Par exemple, dès la fin 1944, la fabrication de divers produits comme des condensateurs mais aussi des frigidaire est assurée à la SNCASO (Société nationale des constructions aéronautiques du sud-ouest) au Bougenais près de Nantes.

D'ailleurs, en 1947, à Bordeaux, les salariés avec leurs syndicats et les communistes avaient lancé une campagne pour s'opposer au transfert de FRI-GEAVIA afin de maintenir ce site sur leur territoire. Les ouvriers de la SNCASO étaient fiers de ce projet d'entreprise.

Une tentative de production en 1947 d'une voiture de petite cylindrée (2CV), la voiture JUILLEN, conçue dans la clandestinité en 1943, est fabriquée dans l'usine Saint Eloi (devenue Aérospatiale) à Toulouse mais cette production fut éphémère et ne permit aucune concrétisation.

Durant cette période, trois nouvelles institutions font leur apparition : l'ONERA



Divers containers fabriqués (années 40 à 46) à l'usine Saint-Eloi de la SNCASE à Toulouse.

Crédit photo : Aérothèque



Un des ateliers de fabrication (années 40 à 1946) des containers à l'usine Saint-Eloi de la SNCASE à Toulouse

(office national d'étude et de recherche aéronautique) pour coordonner la recherche et le développement ; Air France, nationalisée à 100%, qui rassemblait deux compagnies aériennes privées et la SNECMA (Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation).

Le ministre renforce également la prédominance des sociétés nationales dans le secteur des cellules et la SNCASE (SNCA du sud-est devenue Aérospatiale) revendique par exemple une partie des infrastructures de recherche de Latécoère à Toulouse.

A chaque période de notre histoire, c'est une volonté politique qui a permis de préserver l'outil industriel pour préparer des projets d'avenir. Nous pouvons le remarquer dans plusieurs secteurs industriels de notre pays et de notre région où des luttes sociales et politiques déterminantes sont menées par la CGT, souvent unitaires et parfois avec succès.

Dans le contexte d'aujourd'hui avec la crise pandémique, climatique, économique, financière, du local au global, la CGT poursuit ses initiatives pour une reconquête industrielle, avec des coopérations syndicales et des projets entre professions et fédérations CGT (par exemple entre la métallurgie, les chemins, l'énergie, la santé...) mais aussi

avec d'autres syndicats au plan européen et international.

Préserver l'emploi, réduire le temps de travail, augmenter les salaires, développer la formation professionnelle tout au long de la vie, reconvertir et diversifier les activités, développer la recherche et le développement, nationaliser, autant de propositions CGT alternatives aux plans de licenciements, fermetures d'entreprises, abandons industriels et de territoires.

Par exemple, au niveau du groupe Thalès, la CGT défend et argumente depuis plusieurs années l'intérêt pour l'entreprise, l'emploi et le bien commun d'être moteur dans la reconquête des dispositifs médicaux et technologies dans le domaine de la santé publique. C'est un juste retour des financements accordés par la puissance publique. La direction de Thalès doit investir dans les savoirs et les qualifications des salariés du groupe. Il s'agit là d'une diversification porteuse d'emplois de qualité.

En 2015, le groupe de travail CGT « Imagerie d'Avenir » de Thales a été auditionné par le CESER Midi Pyrénées qui propose :

« de s'appuyer sur les acteurs industriels présents en région, en particulier ceux issus du pôle aéronautique/espace et systèmes embarqués et plus largement sur les industries au carrefour des études

sur le vivant et des avancées techniques de l'électronique, l'informatique, la robotique. L'objectif à terme sera de renforcer le tissu industriel régional et de contribuer au rayonnement international de l'Oncopole de Toulouse. »

Enfin, la crise sanitaire de 2020 a mis en lumière les enjeux de la numérisation des activités humaines. Notre conception de l'utilisation de ces innovations techniques détermine, pour une grande part, l'évolution de la société et l'avenir des rapports entre les humains.

C'est pourquoi la CGT investit le débat sur le numérique et entend développer des initiatives et des propositions pour une utilisation de ses applications conforme aux besoins des populations notamment des retraités, ainsi qu'à l'intérêt général, celui du bien vivre et bien vieillir ensemble.

De nouveaux défis sont donc posés à toutes les forces progressistes pour redonner à notre pays, à l'Europe, au Monde, les moyens humains, industriels, financiers, afin de répondre aux immenses besoins sociaux, environnementaux de l'humanité et aux enjeux de notre 21^{ème} siècle.

Gérald Veirier
IRHS Midi Pyrénées

Sources :

- Merci à Edouard PIVOTSKY, membre de l'IHS de Haute-Garonne, pour son travail de recherche.
- Le livre de l'IHS Haute Garonne « L'histoire du mouvement ouvrier en Haute Garonne » de Pierre BAGHI, ancien secrétaire général de l'UD CGT31 dans les années 1960.
- La brochure « Souvenirs » de Lucien LLABRÈS – IHS Haute-Garonne.
- « La situation industrielle de la région toulousaine de 1944 à 1947 ». Rolande TREMPÉ, historienne du mouvement ouvrier, de la Résistance et de la lutte des femmes. Brochure IRHS Midi-Pyrénées.
- Le livre de Herrick CHAPMAN, professeur d'histoire européenne à l'université de New York, qui a traité l'histoire de l'aéronautique en France, des années 1950 à 1970.

→ La CGT, la MGTs, puis MUTAMI Plus de soixante ans de luttes communes et de solidarité

Retour sur une belle aventure faite de solidarité syndicale et mutualiste.

A partir de la fin du 19^{ème} siècle les Bourses du Travail se créent et deviennent les centres d'organisation collective de la solidarité en réponse aux besoins les plus urgents des travailleurs et de leur famille. Dès la création de la Bourse du Travail à Toulouse (1890) les responsables vont développer une série de « services sociaux ». Chacun d'eux en réponse aux méfaits de l'exploitation patronale, ou aux absences criantes de sécurité et de protection sociale.

Ces services sont le fruit de la solidarité ouvrière, qui ne s'est jamais dépariée tout au long de son histoire. La concentration ouvrière, au cours du 19^{ème} siècle provoquée par l'arrivée de la grosse entreprise a suscité une solidarité effective entre les salariés. Le premier réflexe face à cette exploitation collective va les porter à s'unir et à créer des associations de défense dont les « Sociétés Mutualistes », de « Prévoyance » et de « Secours ».

En matière de santé l'absence de Sécurité Sociale, grève lourdement le budget de l'ouvrier et de sa famille, lorsqu'intervient la maladie ou l'accident. Les responsables de la Bourse vont installer un « service médical gratuit ». Des médecins amis accorderont des consultations gratuites, deux fois par semaine dans une salle aménagée spécialement à cet effet. Jusqu'à 1914 ce service assurera à des milliers de salariés des consultations gratuites et des soins gratuits au plus nécessaires. La guerre de 1914-



Archives IDHS Haute-Garonne

Announcement concerning the General Mutual Aid Society of the Haute-Garonne in the journal « L'Émancipation », organ of the Union of Confederal Workers' Syndicates of the Haute-Garonne, dated November 1962

1918 will break the action of these social realizations.

In 1939 the second world war will again stop dramatically the whole emancipatory movement among workers. The CGT is forbidden.

From 1945 the program of the National Council of the Resistance « Les Jours Heureux » will incite the leaders of the Union Départementale CGT Haute-Ga-

ronne to create « Le Comité des Œuvres Sociales ». Strongly motivated on the social questions, colonies of vacation, family center of vacation, social coverage, the UD will have a constant objective of responding to the needs of the salaried (e)s of whom 80% work in a mosaic of small and medium enterprises. Only a few large enterprises at this time have put in place their « Comité d'Entreprise » Sud Aviation, Breguet, Latécoère, l'ONIA, EGF, Air France,

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

COTISATIONS :

- Elles sont exigibles au trimestre à l'avance.

OUVERTURE DES DROITS :

- **Maladie :** après trois mois de présence.
- **Chirurgie :** après six mois de présence.
- **Maternité et risques découlant de la grossesse :** après dix mois de présence.
- Vous ne pourrez bénéficier de la couverture des risques que si vos cotisations sont à jour.
- **Chirurgie :** Le paiement des prestations ne pourra être effectué dans un délai supérieur à **UN AN** (il sera tenu compte de la date du début des soins).
- **Maladie :** Le paiement des prestations ne pourra être effectué dans un délai supérieur à **six mois** (il sera également tenu compte de la date du début des soins, à l'exception des soins de longue durée).

MUTUELLE GENERALE DES TRAVAILLEURS DE LA HAUTE-GARONNE
 70, boulevard Matabiau - 31069 TOULOUSE Cedex
 C.C.P. Toulouse 2566.50 J
 Tél. : 62.39.71

SOCIETAIRE

NOM : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 Adresse : _____

N° MATRICULE SECURITE SOCIALE **31200**

1						
---	--	--	--	--	--	--

GARANTIE FAMILIALE MALADIE CHIRURGIE

Cette carte doit être obligatoirement présentée au guichet pour tout paiement de prestation

Date d'adhésion : _____
 Ouverture des droits : _____
 N° Mutualiste : **P. Baghi**

Archives MUTAMI

Maison » comme ils le déclarent. Avec la majorité de la Commission Administrative ils vont poursuivre l'activité sociale de la CGT liant Administrateur des Caisses de Sécurité Sociale et Mutualité en Haute-Garonne tout en menant l'action pour le rétablissement dans ses principes du régime général de la Sécurité Sociale tel qu'il avait été prévu en 1945 par Ambroise Croizat, et déjà attaqué.

Le problème n'est pas résolu pour les salarié-e-s de petites et moyennes entreprises toujours dépourvus de mutuelle. Au Congrès de l'UD en 1957 Pierre Baghi va succéder à Julien Forgues comme secrétaire général de l'UD Haute-Garonne. Pierre Baghi, militant de Sud Aviation va poursuivre les objectifs engagés en favorisant « l'aide morale et les conseils des mutualistes CGT des grandes entreprises ».

D'une naissance difficile de la MGTS...

BENEFICIAIRES

• **CONJOINT :**

Nom : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 N° MATRICULE SECURITE SOCIALE

2						
---	--	--	--	--	--	--

• **ENFANTS :**

Nom	Prénom	Date de naissance

• **ASCENDANT :**

COTISATIONS

Année	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
1979	ceB10			3
1980	4/10			120
1981			120	
1982				120
1983	3.102	120	120	120

Carte de sociétaire.

l'Épargne, la TCRT.... Et leurs salariés vont rapidement bénéficier d'un complément maladie.

Pour la majorité des autres salarié-e-s les choses vont se compliquer avec la scission de la CGT et la création de Force Ouvrière en 1947. Comme dans de nombreux départements certains syndicats CGT affaiblis en nombre d'adhérents vont considérer que les priorités revendicatives du moment se situent ailleurs.

Des mutuelles seront abandonnées à la gestion exclusive de FO dans quelques cas, certains militants considérant la nature « de ces activités sociales, plutôt réformistes » !

La direction de l'UD Haute-Garonne va rester ferme. Son Secrétaire Général Julien Forgues, un de ses très proches qu'il va charger des Œuvres Sociales au sein de l'UD à savoir François Rumeau, vont décider de rester fidèles « à la vieille

sera quant à lui daté du 13 novembre 1962.

L'UD qui s'est dotée d'une « Commission des Mutuelles » demande « à tous les dirigeants syndicaux d'assurer la représentation régulière de leurs syndicats aux travaux » qui doivent « nécessairement répondre aux directives générales de la CGT ». La résolution du 54^{ème} Congrès de l'UD précise aussi que le Congrès mandate les organismes res-

ponsables de l'UD pour créer dans toute la mesure du possible une « Société Mutualiste Départementale » gérée sous le contrôle direct de l'Union Départementale des Syndicats. Les choses ne rentreront pas facilement dans les mœurs. Au 55^{ème} Congrès de l'UD en mars 1963, la commission de la mutualité note : « Si de nombreux syndicats ont compris l'importance de ce travail en direction de la Mutualité, comme l'a défini le 33^{ème} Congrès Confédéral de la CGT, il faut cependant ajouter que certains autres, et pas des moindres n'ont pas aidé et, de ce fait, pas facilité le travail en cette direction. Toutefois, les enseignements tirés, les résultats enregistrés à ce jour, nous permettent de penser que les efforts déployés, loin d'avoir été vains, vont se décupler et permettre de poursuivre avec autant de réussite, le travail précédemment engagé. » (Rapport de la commission administrative du 55^{ème} Congrès de l'UD. 16 et 17 mars 1963. Salle Jaurès. Bourse du Travail. Toulouse).

Le 20 avril 1963 la Mutuelle Générale des Travailleurs de la Haute-Garonne compte déjà 94 adhérents dont 57 familles. Deux ans plus tard 341 adhérents et 539 bénéficiaires. Il faut noter que l'entreprise JOB avec ses trois entités, Sept Deniers, Claire Pauilhac, la Moulasse va constituer la première collectivité à adhérer avec 200 adhérents. On y retrouve aussi les Imprimeries de France et du Sud, Air France, les Biscottes Paré, l'Hôpital Joseph Ducuing, quelques entreprises du commerce Printafix

Avec un petit millier de bénéficiaires, la Mutuelle prend de l'ampleur et la gestion n'est pas chose facile. François Rumeau en assure la Présidence de 1962 à 1970. Dans une petite salle au premier étage de la Bourse du Travail nombreux seront les adhérent-e-s venus se faire rembourser en numéraires leurs frais de santé. De 1970 à 1978, c'est Bernard Duthil qui va permettre de donner une autre dimension à la Mutuelle. Tout d'abord en embauchant un salarié dans la fonction de Directeur, secondé par l'embauche d'un comptable. Le temps de

l'artisanat est révolu. Malgré plusieurs demandes et interventions, la Municipalité refuse de loger la Mutuelle dans des locaux municipaux. L'aide, les connaissances et les compétences de Henry Fety vont être déterminantes pour trouver un local en dehors de la Bourse du Travail. Henry Fety, étalagiste au magasin Printafix rue Alsace Lorraine, militant du syndicat CGT du Commerce, ancien résistant, administrateur CGT à la sécurité sociale propose le déménagement dans un local disponible au 70 Boulevard Matabiau. C'est un ancien garage. Dans un premier temps seul le rez-de-chaussée est occupé en location avant que la Mutuelle n'achète la totalité de l'immeuble en 1984. Henry Fety préside la Mutuelle de 1978 à 1989 avant d'être remplacé par Pierre Londres, militant CGT dans les organismes Sociaux.

Dans ce grand bouleversement et avec le souci d'une mutuelle toujours plus à l'écoute des besoins des salariés, est mis en place en 1971 le carnet pharmaceutique pour les collectivités. Il permet d'éviter l'avance du paiement des médicaments en pharmacie. Le nombre de collectivités adhérentes passe alors de 7 à 43 en peu de temps. Les particuliers attendront jusqu'en 1983.

La CGT revendique auprès des employeurs des correspondantes et correspondants d'entreprise. Ce fut le cas au CHR Toulouse, à l'Hôpital Joseph Ducuing... Des délégués bénévoles et des élus participent à définir démocratiquement les orientations puis à élire leur représentant au Conseil d'Administration. Sont ouverts le centre optique en 1987 et plus tard la clinique dentaire.

Le grand mérite de la MGTS est d'être toujours restée « une mutuelle d'action ». Convaincue que sans la défense permanente de la Sécurité Sociale confrontée aux mauvais coups par les gouvernements successifs et le patronat, il ne peut y avoir de mutuelle efficace.

... à la création de MUTAMI

Soixante et un an se sont écoulés depuis que quelques pionniers tous militants syndicaux de la CGT en Haute-Garonne, ont permis, malgré les difficultés, les incompréhensions, parfois l'indifférence, de permettre l'accès sans exclusion du plus grand nombre à une couverture santé complémentaire.

Dans ce sens, des évolutions nécessaires ont été adoptées.

Mutami résulte de la fusion ces dernières années de six mutuelles (*), toutes créées par la CGT ou des militants de la CGT, avec l'appui de Fédérations Professionnelles ou d'Unions Départementales. Aujourd'hui, la CGT et Mutami poursuivent leur histoire commune en s'adaptant au contexte présent.

L'œuvre n'est pas terminée. Les groupes d'assurances privées mettent la pression et ne la relâcheront pas. Gageons que la solidarité ouvrière saura garder le dernier mot.

La belle histoire se poursuit...

Jean-Claude BAUDELLOT

IHS31

Secrétaire UD 31 de 1975 à 2001

(*) Parmi ces regroupements : la MGTS en Midi-Pyrénées (elle-même issue de fusion de mutuelles du 65 et du 09), la Mutuelle Familiale d'Aquitaine (réunissant la MFIG en Gironde, la CAMEF, la MIF Pyrénées-Atlantiques), la Mutuelle de Sète et du bassin de Thau, la Mutuelle des Hospitaliers de Montpellier, et encore de la Mutuelle des territoriaux d'Albi. Fin 2021, Mutami fusionne la Mutuelle Solimut Centre Océan (elle-même fusion de la MFBCO créée à la Rochelle et la MFTEL historiquement implantée en Eure et Loir.

→ Enquête à partir d'une incinération d'archive

Professeur d'histoire au Lycée de Valence d'Agen, puis archiviste au Rectorat de Toulouse, Philippe Guillen se voit confier en 2016 une mission de huit semaines aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne (AD 82) dans le cadre d'un mémoire universitaire.

Il rencontre un fonds à traiter abandonné jusqu'alors. Classé sous la cote 67J, il comprend quarante deux ensembles d'objets et d'effets personnels, de documents ayant appartenu à des républicains espagnols décédés entre 1939-41 au camp de Septfonds dans le Tarn-et-Garonne. Ces 42 ensembles ont été retrouvés dans une urne électorale de bois retrouvée au fond du grenier de la mairie de Septfonds, avant d'être déposés aux AD soixante deux ans plus tard.

Ce fonds recense plus de 500 pièces, de natures et typologies variées. Le travail de Philippe Guillen consiste à ouvrir ce fonds, à retrouver et établir l'historique de sa conservation hors norme. Puis, l'inventorier, effectuer sa description archivistique, le conditionner et rédiger « l'Instrument de recherche » pour la consultation des historiens et des usagers des Archives.

Pour ne pas en rester à son seul contenu physique, il a été nécessaire d'étudier les « alentours », de croiser ce fonds 67J avec les autres fonds/séries disponibles aux AD 82, en lien avec la thématique et le contexte historique. C'est en menant ce travail de recherche que Philippe Guillen a mis le doigt sur ce « procès-verbal d'incinération de document », reproduit ci-contre. Daté du 10 juillet 1945, signé du directeur du camp, il était conservé dans la boîte 272 d'une autre série, cotée 1W.

Philippe Guillen s'interroge alors et mène l'enquête.

Quelques précisions techniques :

« Pour qui n'est pas familier des archives publiques, de leur traitement et des raisons qui président à la conservation définitive de certaines, alors que d'autres sont éliminées, ces précisions sont nécessaires.

En tout premier lieu et pour clarifier les termes, rappelons que les archives sont les documents produits par un service dans l'exercice de ses activités pour des besoins de gestion, pour en garder trace. Pour les producteurs et gestionnaires, elles sont des références, ont valeur de preuve quant aux engagements de l'administration, de l'Etat, quant aux droits des individus, d'entreprises prestataires... Produites à des fins utilitaires, elles ne sont pas initialement destinées à servir l'histoire, et Charles Braibant (directeur des Archives nationales, 1948-1959) l'indiquait : elles sont « l'arsenal de l'administration » avant d'être « grenier d'histoire ».

Un deuxième rappel est tout aussi indispensable pour tenter de comprendre ce qui a pu se passer à Septfonds en juillet 1945, il concerne les étapes (les 3 âges) de la vie des documents d'archives. Autrement dit de l'amont, leur production, jusqu'à la procédure de tri qui fixe leur sort: l'élimination ou au contraire, le versement pour conservation définitive (3^{ème} temps).

Le premier « âge » dit des « archives courantes » concerne les dossiers d'affaires en cours de traitement que le bureau gestionnaire et producteur conserve, ouvre et complète de nouvelles pièces, si besoin. Le deuxième âge est celui des « archives intermédiaires » que

l'organisme conserve encore en vertu des dispositions légales pour faire référence, faire preuve (valeur probante), jusqu'à ce qu'elles perdent de leur intérêt administratif. Aujourd'hui on parle de la fin de leur Durée d'utilisation administrative (DUA). C'est alors qu'il faut statuer de leur sort final : conservation-versement ou bien destruction. De nos jours la procédure est très réglementée, elle s'effectue à l'aune des préconisations des textes (Codes du Patrimoine, des Collectivités territoriales), de tableaux de gestion rigoureux et sous le contrôle et l'aval des AD. Dans le cas qui nous occupe ici seul le « PV d'incinération des documents » est parvenu aux AD 82, alors que les dossiers cités, listes et cahiers, ont été détruits. Moins de cadres légaux, moins de contrôle, de collégialité et garde-fou, en 1945 les pratiques étaient donc différentes. L'aval de la Préfecture/cabinet du Commissaire de la République aurait suffi à éliminer ces précieux documents avant même qu'ils entrent dans un « 3^{ème} âge », celui des « archives définitives ».

Si l'incinération des documents a été préférée au versement aux AD, c'est que ces archives n'ont pas été jugées dignes d'être conservées pour leur valeur historique... ou pour toutes autres raisons. Les historiens spécialistes du contexte et des camps, de cette période Post-Guerre, pourront sans doute nous en dire plus...

La décision d'incinérer les documents, 1945... Mais des raisons de ne pas désespérer

Ce qui s'est produit à Septfonds en juillet 1945 n'est pas un fait isolé. Ne soyons

pas naïfs ! Pour ne pas déflorer ce que pourront nous dire les historiens je ne traiterai pas ici ce qui fut nommé dans les années 70, la « Guerre autour des cimetières », autour des camps de concentration français afin que cesse l'oubli et que ne disparaissent pas sous un couvert végétal fort à propos, ces traces dans le paysage que sont les tombes des victimes.

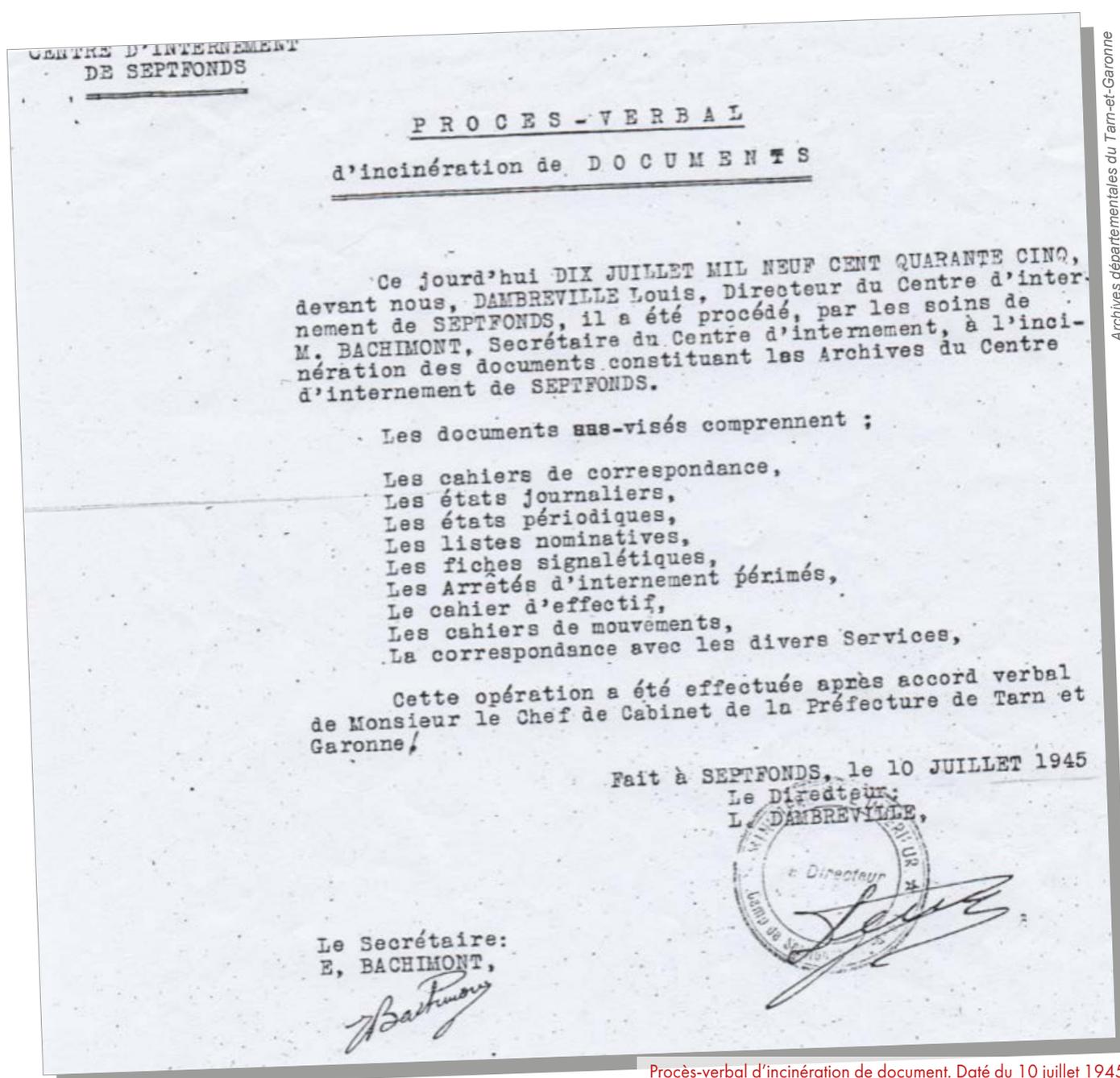
Je ne citerai que quelques noms de ceux qui ont arraché des autorités locales, départementales et nationales qu'elles

participent enfin à la sauvegarde de certains lieux-témoins. Je ne dirai rien des efforts personnels de Cesareo Busto qui se bat bien seul jusqu'en 1974 pour qu'enfin le petit cimetière espagnol de Septfonds soit sauvé, ni de la pugnacité du Consistoire des israélites et des villes allemandes du Bade qui se mobilisent en 1962 pour la sauvegarde des 1073 sépultures de Gurs. Je ne dirai rien des associations du Vernet, de l'action du journaliste André Wurmser, le tout 1^{er} en 1957, à dénoncer dans les pages de « L'Humanité » l'indifférence coupable

des autorités françaises, ni de son collègue du « Monde » qui publie un 1^{er} novembre 1970 « Les oubliés de la Toussaint » qui bouscula la France officielle... et muette, tant d'années après.

Plusieurs raisons expliquent mon optimisme d'archiviste qui sait qu'il ne faut ni baisser les bras ni désespérer.

D'abord celle qui découle de la connaissance des habitudes de services administratifs qui n'en restent pas aux dos-



Procès-verbal d'incinération de document. Daté du 10 juillet 1945, signé du directeur du camp.

siers-maîtres et sont généralement producteurs de nombreux doublons qui ont pu échapper à la destruction parce que sortis pour consultation ou ajout, et mal repositionnés ensuite... Sans oublier que les dossiers aux finalités ici listées par le Directeur du camp ne sont pas nécessairement les seuls à fournir ces informations : il peut y avoir des fragments épars de listes nominatives en lien avec des besoins autres...

Ensuite parce qu'il saute aux yeux de l'archiviste que ce document en 1W272 est d'une grande imprécision. Aucune date extrême n'est mentionnée qui nous renseignerait sur les années couvertes (ni celle de production du 1er document, ni celle du plus récent) pas plus que ne figurent les centimètres linéaires cumulés donnant une idée -juste une idée- de l'ampleur des dégâts.

Tout professionnel ou personne ayant connaissance des « 3 âges » sait aussi que les archives courantes restent dans les bureaux producteurs pour nécessité de gestion mais que d'autres, devenues moins utiles ont pu être transférées hors du camp, vers l'État Major, l'intendance,

les services hospitaliers... et versées ensuite vers un Service d'archives spécifique : Archives de la Défense.

Ce qui est sûr, c'est l'incinération des archives « courantes » présentes sur les lieux en 1945 car utiles à la gestion des internés du moment. Faute d'indication dans le PV, on ne peut attester de l'élimination de documents plus anciens produits dès l'ouverture du camp en mars 1939. Et nous savons aussi que le camp a connu plusieurs périodes : celle des espagnols, celle des juifs, polonais, des résistants, la période des Compagnies de Travailleurs étrangers (CTE) ; tout comme il a été dirigé par diverses autorités, militaires et civiles, aux pratiques archivistiques différentes : Ministère de la Production industrielle et du Travail, Ministère de l'Intérieur. La dernière des périodes avant fermeture en mai 1945, fut celle de la détention des français accusés de collaboration. Les documents les plus anciens, sur des contingents de détenus maintenant évacués étaient-ils encore sur place ? Ce n'est pas certain.

La dernière source d'optimisme est liée à deux expériences vécues, et autour du

camp de Septfonds. C'est l'histoire des effets personnels oubliés dans un grenier jusqu'en 2013, le fonds aujourd'hui en 67J aux AD 82. Ce sont aussi ces documents conservés par les AD 31 à Toulouse : tels ces deux cahiers récapitulatifs et nominatifs relatifs aux 81 défunts espagnols du camp avec certificats de décès (en 186W132).

On sait que les Archives Nationales et celles de la Défense, ont reçu des documents produits par le camp Tarn-et-Garonnais. Il reste des vrac dans des Archives départementales qui n'ont pas été traités ni décrits pièce à pièce. Tous les greniers ont-ils livrés leurs pépites ?..

Peut-être en saurons-nous plus lorsque les services publics seront dotés des moyens nécessaires pour exercer leurs missions ?

Philippe Guillen

INVITATION



Journée de sensibilisation à l'archivage

24 mai 2023. Bourse du Travail (Place Saint-Sernin) Toulouse

(De 9 heures à 17 heures. Repas sur place)

A l'initiative de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale, avec le soutien du Comité Régional CGT Occitanie, cette journée est ouverte aux militants des IHS et aux responsables des structures de la CGT (UD, UL, Syndicats). Son but : informer et surtout répondre aux interrogations que suscitent l'archivage et la conservation des documents (papiers et numériques) qui fondent l'histoire de la CGT. L'essentiel étant la volonté et les dispositions à prendre pour préserver la mémoire et l'histoire syndicale.

Seront présents à cette journée : une professionnelle des Archives Départementales de Haute-Garonne, un membre de la Direction de l'IHS National.

→ **Important** : Pour des questions d'organisation, dont le repas de midi, il est indispensable de s'inscrire rapidement : irhsmp@orange.fr.

SANTÉ

PRÉVENTION

MUTUELLE

MILITANTE

Prix d'un appel local

 **09 77 425 525**

MUTAMI, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 776 950 677, dont le siège est au 70 boulevard Matabiau CS 46951 31069 Toulouse Cedex 7.
Mutuelle soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris)

Toujours mieux
vous protéger...



 **N°Cristal 0 969 36 80 80**
APPEL NON SURTAXE

 **mutaero**
Vous respirez la santé

 www.mutaero.net


**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**

